



Plan de localisation des points d'échantillonnage (Exigence de l'article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

| | |
|---|-------------------------------|
| Nom de l'installation de distribution : | <u>RÉSEAU RÉGIE GRAND-PRÉ</u> |
| Nombre de personnes desservies : | <u>2213</u> |
| Année civile couverte par ce plan d'échantillonnage : | <u>2013</u> |
| Date de réalisation de ce plan d'échantillonnage : | <u>2013/12/18</u> |

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent plan :

- Nom : Mme Guylaine Paquette, Apprenti ORD
- Numéro de téléphone : 819 296-3795, poste 3647
- Courriel : gpaquette@yamachiche.ca

Rappel de l'exigence (article 21.0.1) :

« Réserve faite des points d'échantillonnage dont la localisation est prescrite par une disposition du présent règlement, le responsable du système ou de l'installation de distribution doit s'assurer que les points d'échantillonnage, à partir desquels les prélèvements sont faits, permettent d'obtenir des données représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble du réseau. Il doit aussi tenir à la disposition du ministre, pendant une période minimale de cinq ans, une copie du plan de localisation des points d'échantillonnage en indiquant, le cas échéant, les numéros civiques des bâtiments concernés, accompagnée d'un document explicatif de la détermination des points d'échantillonnage incluant une description des caractéristiques de chacun d'eux. Le plan de localisation doit, en outre, identifier les secteurs dont les caractéristiques hydrauliques permettent d'y confiner toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution. »

| Numéro du point d'échantillonnage sur la carte | Adresse ou nom du lieu | Paramètres visés par les analyses à cet endroit | Raison du choix du lieu de prélèvement | Autres éléments d'information pertinents |
|--|------------------------------------|---|--|--|
| | Porte de la Mauricie (Garage Esso) | Fin du réseau | Restauration Halte routière | Demande d'eau constante |
| | 366, rue Sainte-Anne | Milieu du réseau | Municipalité, facilité d'accès | Demande d'eau constante |
| | | | | |